

**CONVENTIONS COLLECTIVES INTERREGIONALES DES COMMERCES DE
QUINCAILLERIE, FOURNITURES INDUSTRIELLES, FERS, METAUX
ET EQUIPEMENT DE LA MAISON**

EMPLOYES ET PERSONNEL DE MAITRISE - CADRES

**AVENANT SUR LES SALAIRES CONVENTIONNELS MINIMA
A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2007**

Les parties soussignées sont convenues des dispositions suivantes :

Article 1

Les valeurs des garanties conventionnelles mensuelles de rémunération, quelle que soit l'ancienneté, prévues par l'avenant du 23 mai 2006 sont modifiées comme suit à compter du 1^{er} mars 2007, sous réserve du SMIC en vigueur :

EMPLOYES

- Niveau I : échelon 1 : 1 260,00 € - échelon 2 : 1 265,25 € - échelon 3 : 1 268,38 €
- Niveau II : échelon 1 : 1 268,38 € - échelon 2 : 1 293,24 € - échelon 3 : 1 305,68 €
- Niveau III : échelon 1 : 1 305,68 € - échelon 2 : 1 331,29 € - échelon 3 : 1 344,10 €
- Niveau IV : échelon 1 : 1 344,10 € - échelon 2 : 1 370,48 € - échelon 3 : 1 383,67 €

PERSONNEL DE MAITRISE

- Niveau V : échelon 1 : 1 395,00 € - échelon 2 : 1 463,50 € - échelon 3 : 1 515,50 €
- Niveau VI : échelon 1 : 1 525,00 € - échelon 2 : 1 600,00 € - échelon 3 : 1 675,00 €

CADRES

- Niveau VII : échelon 1 : 2 135,00 € - échelon 2 : 2 282,00 € - échelon 3 : 2 450,00 €
- Niveau VIII : échelon 1 : 2 624,00 € - échelon 2 : 2 753,45 € - échelon 3 : 2 882,90 €
- Niveau IX : 3 555 €

Article 2

A l'issue du délai d'opposition en vigueur et conformément à l'article L.132-10 du Code du Travail, le présent avenant sera déposé, d'une part, auprès de la Direction des Relations du Travail en deux exemplaires : un exemplaire original signé des parties et un exemplaire sur support électronique et, d'autre part, auprès du Secrétariat-greffe du Conseil de Prud'hommes de Lyon.

PF S JCB uc

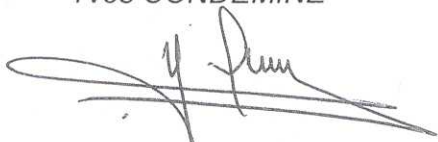
Article 3

Les parties signataires conviennent d'effectuer, à l'initiative de la partie la plus diligente, les formalités prévues aux articles L.133-8 et suivants du Code du Travail relatives à la demande d'extension du présent avenant.

Fait à Lyon, le 21 novembre 2006, en autant d'originaux que de parties et d'exemplaires nécessaires aux formalités de dépôt et d'extension.

DELEGATIONS PATRONALES

Confédération française de la Quincaillerie
Fournitures industrielles, Bâtiment, Habitat
Yves CONDEMINE



Union régionale des
Syndicats de la Quincaillerie

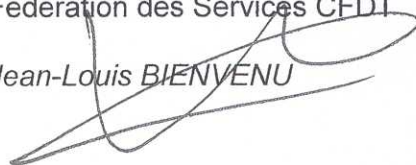
Frédéric PECCOLO



DELEGATIONS DES SALARIES

Fédération des Services CFDT

Jean-Louis BIENVENU



Fédération Nationale de l'Encadrement
du Commerce et des Services CFE-CGC

Dominique MARILLIER COLACE

Fédération des Employés et Cadres FO

Brice BELLON

Fédération CFTC Commerces,
Services et Forces de Vente

COUÉ SAHIER



Fédération Commerce et Services CGT

Nicole GAY